

Janvier-Mars 2020

LE VENT DES BANCELS

N°125

Prix de vente au
numéro : 6,50 euros

VIVRE DES CÉVENNES
AU MONT-LOZÈRE

PONT DE MONTVERT -
SUD MONT LOZERE
VENTALON EN CEVENNES

Edito ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●

L'histoire défile mais les fléaux s'incrustent toujours

Brise municipale ● ● ● ● ●

Oh maire éternel, si vous saviez !

Oeil du cyclone ● ● ● ● ●

Regain a fêté ses 30 en novembre 2019

Bise-Art, Blizart ● ● ● ● ●

La C.U.MA. du Ventalon

Aura Rossa ● ● ● ● ● ● ● ●

Vacas mas amigas

Ah Lisez ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●

*Le châtaignier au coeur du pouvoir...
ou le pain des fainéants !*



**Des Indiens d'Amérique
de passage chez nous...**

L'air de rien



Crédit photos

p. 6:
Julie Hugon

p.11-13 :
Jean-Paul Velay

p.14-16 /26/28 :
Alain Pantel

p. 17 :
Marie-Christine Lieber

Sommaire

p. 3 - Edito
L'histoire défile mais les fléaux s'incrument tous les jours

p. 5 - Brise municipale
Oh maire éternel, si vous saviez !

p. 6 - Dans l'œil du cyclone
Regain a fêté ses 30 en novembre 2019

p. 8 - Bise-Art, Blizart
La C.U.MA. du Ventalon

p. 11 - L'air de rien
Des Indiens d'Amérique de passage chez nous...

p. 14 - Aura Rossa
Vacas mas amigos

p. 17 - Ah Lisez
Le châtaignier au coeur du pouvoir... ou le pain des fainéants !

p. 19 - Tempête de délibérations

p. 26 - Tourbillon de poésie
Le randonneur



Directeur de publication

Alain Ventura

Comité de rédaction :

Pierrette Coudert, Simone Cros-Allier, Ghislaine Guignier, Jacques et Julie Hugon, Maurice Jeannet, Annah Lantieri, Magali Martinez, Daniel Mathieu, Marie-Claude et Christian Mestre, Etienne Éric Tamisier, Jeanne et Alain Pantel, Nadine Kirschleger, Pierre Emmanuel Dautry, Michel Riou, Alain Ventura

Mise en page

Marie Debierre / Magali Martinez
leventdesbancels@gmail.com
www.cevennes-mont-lozere.fr

Imprimerie :

IMPRIMERIE DES 4
48 100 Marvejols

Abonnement

Cette revue est distribuée gratuitement aux administrés de Ventalon en Cévennes ainsi qu'aux résidents permanents de Pont de Montvert Sud Mont Lozère à leur domicile. Pour un envoi à une autre adresse, prière de s'abonner.

Prix de vente au numéro :
6,50 euros/n°

Abonnement à l'année
(4 numéros) : 25 euros/an

Abonnement de soutien :
30 euros/an et plus...

Chèques libellés à l'ordre de :
« Mairie de Ventalon en Cévennes »,
et adressés à Mairie, le Géripon,
48 240 Ventalon en Cévennes

ISSN 210J-3626

Dépôt légal : à parution



L'histoire défile mais les fléaux s'incrument toujours

Certains en sont convaincus, alors que d'autres doutent encore : l'histoire serait-elle un éternel recommencement de sombres périodes que nous aurions tendance à oublier et de périodes de plus fastes et pleines d'espoir qui ont le don d'estomper notre mémoire générale ?

Des périodes sombres, cataclysmiques, chargées de luttes, de massacres, de haine, de privations de liberté de penser, de liberté de conscience, de fléaux de toutes sortes (famines, brigandages, pestes diverses humaines et animales) qui depuis trois mille d'ans, depuis les crêtes des serres jusque dans les fonds des valats du Gévaudan, de la Lozère et du territoire du Vent des Bancelles ont anesthésié des périodes de mieux être, de progrès, de lumière, de pensée et du vivre ensemble.

Et c'est ainsi qu'après des siècles de déferlement de peuples dit « barbares », venus du nord ou de l'est, de sarrazins au sud, sous l'impulsion des ordres religieux, de partout en Cévennes, les premiers agriculteurs s'installent et organisent l'espace malgré des conditions sociales précaires (régime féodal), brigandages et conditions climatiques qui engendrent des famines.

1348 : Grosse alerte ; la peste bubonique frappe aux portes d'Alès et décime une grande partie de la population. En Europe 25 millions de victimes pour une population de 50 millions d'âmes. Voici les recommandations qui circulaient alors : « Se tenir chez soi, calfeutré. Boire du vin. Utiliser du vinaigre. Manger ail, oseille, oignon, myrrhe. Faire brûler encens, camphre, plantes aromatiques. »

1721 : deuxième alerte ; la peste débarque dans le port de Marseille apportée par les puces qui logent dans les tissus et draperies : 40 000 morts. Lors des foires et marchés, le Gévaudan dont les commerçants échangent seigle, laine, châtaignes, fromages contre les tissus, est touché. Pour bloquer l'épidémie, le pouvoir royal installera un cordon sanitaire autour du Gévaudan, un cordon de 10 000 soldats, tirant à vue, pour empêcher le passage de quiconque. On dénombre 30 000 victimes soit ¼ de la population car il n'existe aucun moyen thérapeutique pour arrêter la maladie. Les médecins se contenteront de compter les morts. À Alès, l'évêque d'Avéjan fait sortir les malades des remparts de la ville, pour les envoyer dans des mas à la campagne. Marvejols perdra la moitié de sa population (1800 âmes). Ce sera la dernière épidémie de peste, alors que commence le Siècle des Lumières où scientifiques et philosophes vont développer les connaissances des hommes grâce à la « raison » et à la science. Mais d'autres fléaux pointent leur nez, des fléaux qui ne déciment pas la population mais qui vidant nos Cévennes des mains laborieuses.

1850 : La pébrine, maladie épidémique qui attaque les vers à soie à leur dernière mue, ravage les magnaneries en pleine prospérité. La Cévenne souffre et la sériciculture ne s'en remettra jamais.

Entre 1856 et 1914, deux crises de vers à soie, la maladie d'encre ravage les châtaigniers et le phylloxéra s'attaque aux vignes des basses Cévennes, qui viennent de se lancer dans la viticulture ; la Cévenne Lozérienne perd 39 % de sa population.

1918 : La grippe dite espagnole (mais qui en fait trouve son origine aux Etats Unis), le fléau le plus meurtrier depuis les ravages de la peste noire de 1348 : 50 millions de morts dans le monde, 240 000 en France. Fléau totalement oublié, balayé



●●● par l'Armistice de la fin des combats de la Première Guerre mondiale.

Depuis d'autres épidémies : grippes diverses, maladie de Creutzfeldt Jacob, Sida, Ebola, H5N1,....

1985/2005 : Vingt années de déclin et puis fermeture de l'extraction houillère du bassin de La Grand Combe ; La Cévenne n'en peut plus ; c'est le crève Cévenne

2002/2020 : Les coronavirus donnent rendez-vous à l'humanité toute entière : D'abord le SRAS CoV (2002/2003) en Chine puis le MERS CoV (2012/2013) au Moyen-Orient et le SARS CoV 2 (2019/2020,...) qui apparaît en Chine et ensemence le monde, bloquant tous les systèmes économiques, les pôles financiers, le système éducatif, la vie quotidienne urbaine et rurale, mettant à rude épreuve le monde médical qui dans des conditions parfois insoutenables fait un travail remarquable. Et dans ce cataclysme l'homme démuné qui dans son for intérieur se bat contre lui-même, hésitant, entre tirer la couverture à soi ou partager avec les autres, entre agir de la même manière ou s'engager dans un avenir différent en envisageant de réagir avant le point de bascule pour éviter la répétition de l'histoire.

Depuis des siècles ces questions de rapport entre individus et société couvent sous la cendre et le Covi 19 vient nous le rappeler sauf que plus le temps passe, plus l'urgence nous persécute. Nous ne pouvons faire face à la pandémie que collectivement même si notre comportement individuel est primordial, car tributaire des autres. Sinon le destin de l'homme sera encore celui que Camus avait évoqué dans la Peste : « celui d'un homme, errant dans une ville déserte, blanchie de poussière, saturée d'odeurs marines, infestée de rats que les chats n'osaient approcher, se disant que le fléau est irréel, que c'est toujours un mauvais rêve qui va passer. Mais il ne passe pas et, de mauvais rêve en mauvais rêve, ce sont les hommes qui passent, et les humanistes en premier lieu, parce qu'ils n'ont pas pris leurs précautions. Ses concitoyens n'étaient pas plus coupables que d'autres, ils oubliaient d'être modestes, voilà tout, et ils pensaient que tout était possible pour eux, ce qui supposait que les fléaux étaient impossibles. Ils se croyaient libres mais personne ne sera jamais libre tant qu'il y aura des fléaux ».

A l'occasion de cette période difficile profitons en pour :

- réapprendre à respirer et retrouver le sens de l'essentiel comme nous en ont fait part les témoignages apportés par le Blizzart (bise-art) ou L'air de rien qui soufflent sur les bancels des Cévennes.
- nous investir encore davantage pour faire vivre la culture qui nous rassemble, nous permet de vivre et de partager nos émotions avec les autres.



Alain Pantel

chaque semaine et a proposé ses spectacles (de Prévert, Obaldia, Tchekhov et le dernier : « La barque sans pêcheur » avec Michel Fontaine, habitant de Vialas, ex directeur du théâtre de Marseille, metteur en scène) dans les villages cévenols.

Puis, pendant une dizaine d'années, j'ai proposé des stages de théâtre pour enfants pendant une semaine aux vacances, avec hébergement au gîte du Temple pour les enfants d'ici, du département et de la région. Avec Eugénie Emorine, ma co/intervenante, nous faisons un grand travail de préparation en pointant les personnages et les situations dans les textes de Molière, Pagnol, Feydeau, Goldoni. Les enfants improvisaient sur ces situations et ensuite jouaient sur le texte parfaitement, leur corps ayant intégré le sujet. Nous étions beaucoup dans la nature et nous avions des stagiaires ponctuels comme Céline ou Amélie Mathieu et aussi Mickael Chardon.

Diplômée d'un BAFD, je me lance dans la création d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement de 1990 à 1999, les deux dernières années étant assurées par Zora Benoît et Florence Martin, avec force propositions de sorties nature, activités sportives et artistiques. De nombreux jeunes d'ici, y sont venus pratiquer leurs stages BAFA (Rohan Lieber, entre autres).

Les enfants n'ont pas été oubliés ! Pendant de nombreuses années, jusqu'à ce que la loi sur les rythmes scolaires nous anéantisse notre programme, des ateliers hebdomadaires pour enfants (gym volontaire, arts plastiques, poterie, yoga, théâtre) ont été créés.

Nathalie Paillardon, présidente de l'époque a eu l'idée de proposer le « Pâk'à » : chaque année, à Pâques, les habitants d'un hameau de la (de nos) commune(s) invitent parents et enfants à passer un moment avec une course aux œufs ou autre animation. Pour tous les âges aussi, des belles réalisations en raku (poterie avec une technique d'émaillage particulière) initiées par notre voisin, Michel Bourré et le programme très fourni et engagé sur le thème « Belles Plantes, Sauvages et Cultivées » dans les an-

nées 2004 - 2006. Je ne peux pas taire les beaux moments passés à table, à déguster la cuisine de Laurence Vidal après les séances de CINECO. Je pense aussi à la « journée gratuite » initiée par Stéphanie Enjalbert en 2013 et 2014 devant le Foyer Rural puis proposée à L'Espinas à Epi de Mains où l'espace se prête mieux à cette manifestation.

Salariée pendant 5 ans, juste avant de prendre ma retraite... à 66 ans, j'ai du coup bien relancé la machine avec des nouvelles actions, ce qui a permis à l'association de bénéficier d'aides de la CCSS dans le cadre de l'Espace de Vie Sociale, qui nous réunit à Epi de Mains. Aujourd'hui je suis présidente et soutenue par un CA actif et nous avons une soixantaine d'adhérents. Nous avons créé un emploi de 10 heures, assuré depuis septembre 2018 par Laurence, chargée de la communication, entre autres.

Nous proposons des stages de théâtre, cirque, cinéma aux vacances de février et d'octobre. C'est encourageant de voir ces enfants évoluer au cours du temps, prendre de l'assurance dans une bonne ambiance, respectueux les uns des autres et surtout bien encadrés, notamment par Cyril Djalmit.

Aujourd'hui, c'est Jean Poinignon et Pascale qui sont aux petits soins pour les amateurs de cinéma et vous invitent aux séances de CINECO. Ventalon en Cévennes connaît un bon taux de fréquentation ! Nous proposons également des CINE - RENCONTRES : un film est choisi sur une thématique, suivi d'un débat. « L'arbre de l'enfance » a été projeté en février 2020. A la suite du film, Carine Graux, psychologue spécialisée dans la relation parent/enfant a animé ce beau moment de partage intergénérationnel.

REGAIN a participé depuis toujours (bientôt 30 ans) au Festival de « Contes et Rencontres ». Je parlerai d'une soirée mémorable au temple rond de Lézinié avec Alberto Garcia Sanchez. Sur la placette, Pierre-Philippe avait monté une yourte pour accueillir les petits et Yves Elie Laurent était venu parler des ruchers troncs et de l'abeille noire... Tout en rond ce

jour là !

Dans la nature, hier « Chemins en lien » menés par Jacques Labaume, explorateurs débroussailliers d'anciens sentiers et artistes (Land Art sur notre passage)... et aujourd'hui « Les Visites de Jardins » en juin et aussi, depuis 2018 le bel atelier botanique mensuel très préparé et documenté animé avec brio par Noelle Reynaud, notre trésorière.

Pascale Lefebvre propose dans le cadre de l'association « Yoga... en chemin » un atelier Hatha-Yoga comme au Pont et à Vialas, ici le jeudi soir à 18 h.

Pour finir, un petit mot sur la chorale Jacophonie qui depuis 10 ans représente le groupe le plus actif de l'association. Il se réunit le mercredi soir à 18 h 30 en hiver et 19 h en été.

Jacques Hugon dirige l'ensemble de choristes et musiciens accompagnateurs. Il harmonise les chants populaires du monde de notre répertoire. Plusieurs concerts sont donnés chaque année dans les Cévennes et plus loin ! Nous sommes allés en septembre 2019 à Petit Saguenay au Québec et en 2011 à Bruxelles.

Nous sommes ouverts à vos savoir-faire, à vos propositions, à votre participation. Vous êtes bienvenus, écrivez nous à regainfoyerrural@gmail.com et suivez nous sur le blog : regainfoyerrural.com

■
Julie Hugon

J. H. - Est-ce que c'était toujours ceux des débuts qui étaient les adhérents, ou est-ce qu'il y en avait des nouveaux ?

M. & B. - Le nombre d'adhérents avait beaucoup augmenté avec les années passant d'une douzaine à une trentaine. Au fur et à mesure des installations cette nouvelle production a été intégrée comme une partie du projet professionnel.

J. H. - Une fois à Génolhac, est-ce que le matériel a changé ?

M. & B. - Là, on a pu installer une presse à paquets, permettant de presser plus vite et plus fort, environ 2 kg de pommes pour 1 l de jus, le matériel de pasteurisation est resté sur le principe d'un échangeur thermique, le jus de fruit circule entre des plaques chauffées avec de l'eau; le tout permet de travailler en bio. Des manipulations à niveau, des outils nécessitant 2/3 personnes. Il est alors possible de broyer/presser 2 500 kg de pommes en une demi-journée, le jus repose et se décante jusqu'au lendemain, la pasteurisation nécessite une autre demi-journée pour 1200 à 1500 litres de jus.

J. H. - Et dans ces nouvelles conditions, dans quelles proportions le nombre d'adhérents, et la production totale, ont-ils changé ?

M. & B. - Très vite de nouvelles demandes d'adhésions sont arrivées, Tous outils confondus il y a aujourd'hui 57 adhérents

J. H. - Quels sont les principes qui ont guidé votre action ?

M. & B. - Le plus important était l'« esprit CUMA » : investir non pas dans des outils qui serviraient 4 à 10 fois par an, mais dans des outils de solidarité et de meilleure rentabilité pour

notre région difficile.

La mise en place de l'atelier jus (ou de tout autre outil) est possible par l'engagement des futurs utilisateurs :

- engagement financier de départ : 20 % du prix estimé

- engagement financier sur la durée (emprunt complémentaire nécessaire à l'achat) équivalent aux annuités de remboursement

- participation annuelle aux frais de fonctionnement et d'usage de l'outil

L'emprunt fait par la CUMA est garanti par une subvention/caution attribuée par l'Etat.

Dans ce cadre chaque utilisateur estime son niveau d'engagement selon les besoins qu'il aura de l'outil, il devient propriétaire de Parts Sociales. Quelle aventure, il devient responsable des outils de travail choisis et devra les faire fonctionner avec du lien social.

Il baisse aussi le niveau de ses charges financières

Donc la CUMA gère la trésorerie des outils, les réunions, etc.; et les adhérents restent responsables et propriétaires des outils.

Aujourd'hui la Cuma du Ventalon a une trésorerie saine qui permet de renouveler les outils, d'en acquérir de nouveaux si besoin, de porter des investissements.

Pour exemples :

- appui financier à la création de la marque déposée « Jus de Pomme des Cévennes »

- avance de trésorerie pour le dernier achat qui est la mini-pelle.

J. H. - Je me souviens qu'au début, les adhérents étaient de St MAURICE, St FREZAL, St ANDEOL, VIALAS...

Je suppose que la zone s'est agrandie...

M. & B. - En 2012 la zone s'est étendue à une trentaine de communes du Gard - Lozère. Cette nouvelle zone a reçu un agrément préfectoral.

J. H. - Et la production ?

M. & B. - Record battu en 2015 avec 60 000 l de jus produit par une quarantaine d'adhérents, la moyenne est de 45 à 47 000 l/an. C'est à la suite de cette belle récolte que le projet de déposer une marque « Jus de Pomme des Cévennes » se met en place sur le territoire.

J. H. - A part le jus de pommes, quel matériel a été acquis pendant toutes ces années ?

M. & B. - Un tracteur 4x4 de 80 CV avec fourche, charrue, broyeur; - une mini-pelle (la commune de VENTALON EN CEVENNES en est l'un des adhérents); - un banc de scie mobile; - 2 élagueuses; - une brouette mécanique; - un fendeur de bûches autonome (électrique) (c'est l'outil pour lequel il y a le plus grand nombre d'adhérents après le jus); - une remorque pour voiture; - un van pour chevaux.

J. H. - Beaux résultats... Je suppose que tout ce matériel est très utilisé par les nombreux adhérents.

Et les perspectives de la section jus ?

M. & B. - 119 personnes ont adhéré au fil des années, certaines se sont retirées, le nombre moyen est d'environ 60 adhérents. - A signaler que la CUMA embauche un salarié saisonnier pour aider à la pasteurisation du jus de pommes.

Quant aux perspectives, ne serait-ce que par nécessité, elles ne manquent pas : aujourd'hui, les locaux ne sont plus aux normes, trop petits, il faut un nouvel atelier capable de produire 100 000 l, beaucoup de pommiers ont disparu, il faut en replanter, autant de projets à moyen et long terme... En outre, la CUMA n'a pas de bureau, tout se fait chez les adhérents, il y aurait intérêt à trouver un terrain pour y installer un bureau, stocker du matériel et installer un atelier mécanique..



J. H. - Comment conclure sur cette désormais fameuse - localement, du moins - CUMA DU VENTALON ?

M. & B. - L'utilisation, constatée, de tout ce matériel collectif prouve que le besoin existe, que ce besoin a été satisfait, et que l'ensemble est bien conçu et bien géré... les adhérents, bénéficiaires, gestionnaires, en sont contents. L'expérience se poursuit et joue un rôle indéniable dans le développement économique local... Progressivement une nouvelle génération prend le relais des anciens, de nouvelles demandes se font sentir, l'aventure CUMA DU VENTALON se poursuit.

Pour info :

CEP : centre d'expérimentation pédagogique, établissement dépendant du ministère de l'agriculture avec un double objectif : former les enseignants pour les formations agricoles scolaires ou adultes et expérimenter sur le terrain de nouvelles pistes de développement rural.

CFPA : Centre de Formation Professionnelle Agricole, formation adulte.



Pour mémoire, sont sortis de la collaboration CEP/CFPA de Florac :

- le diplôme d'accompagnateur moyenne montagne
- la spécialisation transformation des produits fermiers au sein du BPA (nommé BPREA maintenant)
- le diplôme d'agent d'entretien de l'espace rural
- et d'autres...

■
**Propos recueillis
par Jacques Hugon**



UN AMI EST PARTI

*Ce fut un jour béni pour toute la famille
Quand Ed, un fier Sioux, a croisé nos chemins.
Cela peut s'appeler un signe du destin,
Une belle rencontre, une étoile qui brille.*

*Il habitait là-bas dans sa réserve indienne
Où son ami français au rythme des années
Allait le voir souvent au nom de l'amitié
Traversant l'océan pour des terres lointaines.*

*Lorsqu'ils s'étaient connus, une grande aventure
Au Dakota du Sud il y a dix-sept ans,
Les vastes plaines ont su qu'un fort attachement
Unirait dans le temps deux pays, deux cultures.*

*Avec ses longs cheveux retenus en arrière,
Issu d'amples espaces il aimait les chevaux.
Quand sur son trente et un l'homme portait chapeau,
Une plume y trônait, attribut légendaire.*

*Ed, avait des secrets comme tous les mystiques,
Dévoué à son bourg, son peuple, sa tribu.
Lorsque d'atours sioux il était revêtu
C'était le plus fringant des Indiens d'Amérique.*

*Il est venu ici manger à notre table,
Dormir sous notre toit, reçu à bras ouverts,
Partager notre vie en automne, en hiver,
Moments privilégiés restés inoubliables.*

*Plusieurs fois en été il connut la Lozère,
L'énergie du granit qui rend l'humain discret,
De vastes étendues, l'amitié des bergers,
Leurs brebis transhumant sur le sol de nos pères.*

*Edmond ne viendra plus ; la mort insidieuse
A fauché une nuit sa force, ses conseils.
Ce « soldat de la paix » est mort dans son sommeil
A l'aube d'un mois d'août, la saison radieuse.*

*La tristesse est venue assombrir son village
Où il aimait les siens, le ciel, la terre, l'eau,
La lumière du jour et les points cardinaux.
Ses amis ont pleuré devant la mort du Sage.*

*Les Indiens Lakota dans une lourde peine
Ont convoyé leur guide avec tous les honneurs
Enfilant ses habits de plumes en couleurs
Pour un rite ancestral où l'estime fut reine.*

*L'ami français plus tard vécut l'ultime phase
Retrouvant la maison où il venait souvent,
Pleurant près de sa fille et ses petits-enfants,
Lisant avec respect son nom sur le gymnase.*

*Il nous reste de Ed cette immense richesse :
Un esprit fraternel, des gestes d'affection,
L'amour à pleines mains, une filiation,
Sa présence à jamais d'une infinie tendresse.*

■
Simone Robert (2015)



pour voir son « frère », dans la réserve de Pine-Ridge, dans le Sud Dakota, au village de Kyle.

En 2006, Ed est venu en Cévennes pour une manifestation initiée par l'association « Un lien et des Ponts pour le Monde », présidée par le beau-frère d'Hervé Robert, Dominique Garrel, Ecrivain et Collaborateur de Presse, un artiste dans l'art d'écrire et de raconter qui sait passionner un auditoire et donner envie d'en savoir plus...

C'est grâce à lui qui a aiguisé (et documenté !) ma curiosité que j'écris ces lignes.

Mais revenons à Ed Youg Man Afraid of His Horses. C'est un Sage et un leader traditionnel de la tribu Oglala-Lakota (appelés Sioux). Il est né et décédé à Kyle, réserve de Pine Ridge, en Dakota du Sud, aux USA. Il était l'arrière-arrière petit fils d'une lignée illustre de chefs (porteurs de chemises héréditaires). Pendant 37 ans, il a travaillé au service de sa communauté au sein de l'école du village (Little-Wound School) où il s'est affirmé comme conseiller et guide spirituel, reconnu par tous.

Entre 2006 et 2013, Ed est venu régulièrement pour rencontrer sa famille Cévenole. Il a particulièrement apprécié le Pays, la Terre, Le granit qui lui rappelait les Black Hills du Dakota. On le voit sur une photo, à l'écoute du granit, entre La Brousse et Fontpadelle. La rencontre avec le berger Jean-Paul Hébrard a été un événement marquant pour lui. Les photos de Ed datent de 2008. Sur les autres photos, qui datent de 2009, figurent sa sœur, Emma Featherman-Sam et sa demi-sœur, Betty Bull Bear qui sont passées,

en compagnie de Dominique Garrel, à l'écomusée du Pont de Montvert et chez Yves Pellequer, le coutelier de La Vialasse qu'Ed a rencontré également. Ed est disparu trop tôt... Une partie de ses cendres a été déposée dans un chaos du Mont Lozère...

Pour « fixer » la mémoire de Ed dans celle du Mont Lozère, Dominique Garrel m'a remis, le 7 novembre 2015, à l'occasion de la « Fête de l'Abeille Noire et des gastronomies traditionnelles et innovantes », cette photo toilée, toujours accrochée dans la salle de la mairie, à Saint Maurice, avec le souhait qu'elle soit remise ensuite à l'Ecomusée du Pont de Montvert...

■
Jean-Paul Velay.

Avec l'aide, les documentations, les photos de Hervé Robert, Cathy et Dominique Garrel.

Situation des personnages

Hervé Robert, musicien occitan, groupe « duo calèu » site : <http://duo-calèu.com>

Dominique Garrel, Ecrivain – Collaborateur de presse, Président « D'un lien et des Ponts pour le Monde » site : <http://unlienetdespontspourlemonde.com>

Cathy Garrel, épouse de Dominique, sœur de Hervé Robert, inspiratrice du 1er voyage en 1993.

Voici ce que m'écrit Cathy pour donner des détails :

... La première rencontre avec des Sioux remonte à octobre 1994, à Mende... J'y étais. Ce soir là, mon frère, Hervé, a acheté un CD du « Taki Dance Group » (qui avait fait un concert quelques jours avant), payant par chèque. Et c'est grâce à ce petit

bout de papier que la belle histoire a commencé, puisque, dans les semaines qui ont suivi cette soirée, il a reçu un courrier de l'association organisatrice de la venue des Sioux à Mende (Lakota Project), courrier qui proposait de découvrir la culture Lakota à travers un voyage aux USA de presque trois semaines.

Et nous voilà partis, Hervé et moi, en septembre 1996. Je venais de rencontrer Dominique... que j'ai épousé plus tard, le 20 juin 1998. Le jour de notre mariage, mon frère revenait juste d'un second voyage en terre Sioux. Du coup, nous avons décidé de partir là-bas pour notre voyage de noces.

Nous avons passé cinq semaines à Kyle, en Dakota du Sud. Dominique, globetrotteur dans l'âme, partait marcher, seul, chaque matin. Un jour, il revient avec une photo à la main, disant qu'il avait rencontré quelqu'un

qui lui avait donné sa photo, en costume de pow-wow, et avait écrit son nom au dos : Ed Youg Man Afraid of His Horses. Mon frère était aussi du voyage, mais c'est seulement lors de son troisième séjour à Kyle qu'il fera la connaissance de Ed et qu'une amitié aussi belle que rare naîtra...

Pour finir et pour faire le lien avec Ed, ma mère était toujours très émue quand Ed l'appelait « Maman », après la mort de sa propre mère, Isabelle Red Cloud. Considérant Hervé et moi-même comme son frère et sa sœur, il était naturel pour lui d'appeler notre mère ainsi puisque nous appartenions à la même famille, celle du cœur, que les Sioux nomment « Tiyospaye ».

J'ai hâte de lire le prochain numéro du Vent des Bancelles !

■
Cathy Garrel

Peròta

*Alara que dins los prats
Pasturas l'entrefuèlh
Garrofa e pinausèl
Nosautres esperam
Lo calabrun maurèl
Per savorar ton lach
Que grasilha nòstra anma.*



Pérote

Alors que dans les près
Tu broutes le trèfle,
La vesce et le lotier,
Nous autres on attend
Le crépuscule brun
Pour savourer ton lait
Qui stimule notre âme.

Reina

*Sòi un apassionat de la tèrra
De la tèrra que lauri,
De la tèrra que semeni
De las pradas que dalhi
Dels aucèls que la bressan
De l'aiga que l'asega
Mas uèi, tot s'arroïna
L'azuèlh es enneblat
La PAC cerca una dralha
E los quòtas fugisson.
Mon còr es tot nafrat.
Mas canta la lauseta*



Reine

Je suis un passionné de la terre,
De la terre que je laboure,
De la terre que j'ensemence,
Des prés que je fauche,
Des oiseaux qui la bercent,
De l'eau qui la désaltère.
Mais aujourd'hui tout s'écroule :
L'horizon s'embrume,
La PAC cherche sa voie
Et les quotas s'enfuient.
Mon cœur est fort blessé
Mais chante l'alouette.

Justina

*Remembra-te ;
Un còp èra la prima
Èras una vedèla
E jogavas al prat
A l'ombra dels pibols ;
E puèi, lo temps passant,
Lo còs plan estirat
Al mitan de las flors,
Un vedelon nasquèt.
Dempuèi, jorn aprèp jorn
Nos as balhat ton lach
Formatgièr a plaser,
Gelósat dels Holsteins.*



Justine

Rappelle-toi !
Il y a quelque temps
Tu étais une génisse
Et jouais dans le pré
A l'ombre des peupliers.
Et puis le temps passant,
Le corps bien étiré,
Au milieu des fleurs,
Un petit veau est né.
Depuis, jour après jour,
Tu nous donnes ton lait,
Fromager à plaisir,
Jalousé des Holsteins.

Le châtaignier au cœur du pouvoir... ou le pain des fainéants !

Un chapitre du livre de Paul Ariès, « Une histoire politique de l'alimentation », m'avait interpellée en ce qu'il dénonçait le traitement, qui à plusieurs reprises dans notre histoire, avait été fait à la châtaigneraie et aux paysans des régions castanéicoles.

Il démontrait par là combien les puissants ont de tout temps, imposé dès qu'ils en avaient les moyens, les règles alimentaires auxquelles doivent se soumettre les peuples. Alors que nous nous croyons libres de mettre dans nos assiettes, les aliments que nous dictent nos goûts et préférences, il démontre à quel point, la table a évolué et que s'y est toujours joué un rapport de force entre les différentes composantes de la société.

Développée depuis le X^e et XI^e siècle grâce à l'action des moines bénédictins, la châtaigneraie s'étend en France au XVI^e siècle sous l'impulsion des gratifications royales offertes pour sa plantation. Riches et pauvres consomment alors son fruit, rôti pour les uns, bouilli pour les autres. On la classe dès lors parmi les pains. C'est alors la phase heureuse de « l'arbre à pain », qui colonise de nombreux territoires. Le déclin commence au XVIII^e siècle, où s'affiche le mépris pour une nourriture de pauvres et de « fainéants ». « C'est une production qui rend paresseux et constitue un handicap au progrès », rapporte Ariane Bruneton-Governatori dans son étude publiée en 1984 avec le concours du CNRS. C'est parce qu'on lui avait refusé la qualité d'un produit du travail humain, donc de l'agriculture, pour l'assimiler à la cueillette, que la châtaigne va se heurter au pouvoir royal et à l'Eglise.

C'est avec l'affirmation de l'absolutisme et de la centralisation du pouvoir à Versailles que le régime alimentaire des paysans, satisfaisant depuis le moyen âge, va se trouver contraint et dégradé. Tant que la monarchie française n'avait pas réussi à contrôler totalement les provinces, le peuple était parvenu à se nourrir en quantité et en qualité, sauf en quelques périodes de mauvaise récolte. La châtaigne avait conservé cette réputation de permettre d'échapper aux famines. Mais avec le développement des villes, l'approvisionnement d'une cour pléthorique, obligation est faite aux paysans de planter un maximum de surfaces en froment, afin de fournir la matière première du pain blanc réservé aux plus fortunés. Le pain est devenu le symbole des politiques alimentaires, mais aussi des inégali-

tés sociales. La profession très réglementée des boulangers publics devait fournir trois types de pain : Le pain blanc, le pain bis-blanc et le pain bis ou de brode. Les prix vont ainsi de un à trois.

Dès la fin du XVII^e S, le maître mot en matière d'alimentation populaire n'est plus seulement la précarité mais une insuffisance chronique : à l'emblavement massif des terres au détriment d'autres cultures vivrières et de la châtaigneraie, il faut ajouter l'abandon par la monarchie des politiques interventionnistes qui garantissaient au peuple de s'en sortir en cas de disette. Le système de réglementation des céréales est en effet abandonné. Jadis, les prix étaient fixés pour 3 jours, afin que les consommateurs aient pu s'approvisionner. On ne devait nullement stocker les grains dans les greniers et il était obligatoire de déstocker en cas de disette.

Avec la nouvelle doctrine économique initiée par Colbert, le Mercantilisme, le prix des grains ne peut désormais qu'être fixé par le marché et il convient de supprimer les réglementations qui protègent ! Sous le règne de Louis XIV, une météo capricieuse et la spéculation sur les grains vont provoquer deux grandes crises de subsistances et des révoltes dites « frumentaires » en 1693/94 (deux millions de morts) et 1709/10. Le peuple s'empare alors des grains et les vendent « au juste prix ».

Plus tard, Turgot (1727-1781), contrôleur général des finances de Louis XVI, ripostera en 1775 aux émeutes de la faim par la pendaison de deux prétendus meneurs. (C'est de tout temps, la réponse à ceux qui protestent contre la faim.....ndlr). C'est lui aussi qui fera détruire les châtaigniers, notamment dans le Limousin pour leur substituer la culture de la pomme de terre.

Dans le même temps, la châtaigne, on l'a compris, alors qu'elle échappe au contrôle sur les blés est suspectée d'être le fruit des « Fainéants ». L'Eglise ne condamne-t-elle pas les pratiques des régions castanéicoles du fait que leur richesse ne serait pas le fruit d'un dur labeur, mais d'une manne tombant de l'arbre sans effort pour les paysans.



●●● Lorsque la Révolution éclate, la question de l'approvisionnement revient en première ligne des préoccupations gouvernementales dans un contexte de pénurie due à la guerre... Rémission pour nos châtaigniers qui assurent la subsistance de nombreux territoires. C'est alors que le rôle de l'état sous l'impulsion de Robespierre s'inverse. En 1793, il se prononce en faveur de la limitation de la liberté du commerce qui affame le peuple. Il dénonce l'égoïsme des puissants. « La première loi sociale est celle qui garantit à tous les membres de la société les moyens d'exister » dit-il. Sa loi dite du « Maximum » limite le prix du pain pour qu'il reste accessible à tous.

Avec la chute de Robespierre le 27 juillet 1794, la révolution dans ce qu'elle avait de populaire et démocratique est évacuée. La bourgeoisie triomphante peut de nouveau assumer la continuité de la monarchie absolue dans sa gestion de l'alimentation populaire et dans sa détestation des pauvres et des châtaignes dont elle fait abattre les arbres.

Qu'on en juge par les écrits d'éminents hauts fonctionnaires :

Alexandre Moreau de Jonnes, (1778-1870) : « cette production est un vestige des temps où les populations vivaient des fruits spontanés de la terre et de ceux qui n'exigeaient ni soin ni intelligence pour donner une nourriture chétive et grossière ».

Adrien de Gasparin, (1783-1862); auteur d'un cours d'agriculture à la Société Royale d'Agriculture, élevé au rang de pair de France en 1834. « Une population alimentée presque uniquement par les fruits d'un arbre est nécessairement dans un état stationnaire Une alimentation que l'on croit assurée, dégoûte l'homme des travaux pénibles; c'est la chaise qui devient son occupation favorite, avec elle (...) le caractère s'aigrit, devient farouche, les passions violentes remplissent le cœur. »

Choiseul propose de faire couper tous les châtaigniers de Corse, afin de dissiper l'oisiveté! (Ah ces Corses!...ndlr)

Edmond Demolins, (1852-1907), catholique, antisocialiste virulent, explique que si les Limousins sont ce qu'ils sont, c'est parce que « le produit du châtaignier s'obtient sans aucun travail préalable » et « par conséquent ne développe pas l'effort ni l'initiative »... « Les individus plus capables et plus travailleurs ou plus prévoyants n'ont dans l'exploitation de ce produit aucune supériorité fondamentale sur les autres puisque cette production toute spontanée n'est pas en proportion de la capacité du travail préalable ou de la prévoyance. »

Entre autres « tares », la châtaigne saperait également la légitime supériorité masculine (femmes, vieillards, enfants sont aptes à ce « travail »... la châtaigne développerait également « un esprit communautaire ».

Avec un tel traitement, entre le XVIII^e et le XIX^e siècle, sa production chute de sept fois en un siècle. Car la châtaigne reste un défi à la malédiction divine : « QUE CELUI QUI NE TRAVAILLE PAS NE MANGE PAS ! ».

Les préjugés ont la vie dure, puisqu'au cœur du XX^e siècle, Le Roy Ladurie parle encore en 1966 d'une internationale de la misère et de la châtaigne.

Cependant, des études sérieuses comme celles d'Ariane Bruneton- Governatori déjà citée, montrent que : « Les pays à châtaignes étaient des pays fortement peuplés, permettant à leur population de se multiplier et de vivre sur place. Ce phénomène, au XIX^e s, peu veulent le voir, s'acharnant à associer misère, pauvreté et châtaigniers (...) l'idée qui ressort est qu'il ne sied pas que la même nourriture soit partagée par les riches et les pauvres et qu'il ne convient pas d'appliquer à une ressource de pauvres ce beau nom de pain ».

A l'heure actuelle, la châtaigne et sa production reflètent bien l'air du temps. Elle figure désormais parmi les aliments bénéfiques pour la santé. La châtaigneraie ayant dans la plupart des cas échappé aux engrais et pesticides, la réputation de son fruit écologique en font un produit sûr, attirant de plus en plus de consommateurs. La diversification de l'alimentation contemporaine, la recherche incessante de nouveautés a aiguisé l'inventivité des producteurs/transformateurs de châtaignes.

Sous la forme de crèmes de marron, de confitures, sous vide, congelée, en sirop, en alcool, en purée, en sorbets et glaces, marrons glacés... etc, la châtaigne a réussi à s'identifier à des territoires. A l'heure où le public recherche les origines, les provenances, l'authenticité, les labels, elle a su s'adapter à ce marché, enfin débarrassée des aprioris moraux et religieux qui l'avaient disqualifiée depuis tant de siècles.

Ouvrages cités

- Paul Ariès : UNE HISTOIRE POLITIQUE DE L'ALIMENTATION du paléolithique à nos jours aux éditions Max Milo, 2016.

- Ariane Bruneton-Governatori : LE PAIN DE BOIS : ETHNOHISTOIRE DE LA CHÂTAIGNE ET DU CHÂTAIGNIER, aux éditions Eché, 1984.



Marie-Christine Lieber



Pont de Montvert Sud Mont Lozère conseil municipal 27 novembre 2019

Sont présents : Jean-Pierre ALLIER, Michèle BUISSON, Yves COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Albert DOUCHY, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Alain JAFFARD, Gillian MC HUGO, Stephan MAURIN, Daniel MOLINES, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Jean-Paul VELAY, Yves SERVIERE.

Absents : Laurent ARBOUSSET, François BEGON, Patrick BRUN, Catherine BLACLARD, Gilles CHABALIER, Paul COMMANDRE, Yves Élie LAURENT, Marie LION, Thierry MAZOYER, THYSS Françoise.

Secrétaire de séance : Michèle Buisson.

Le compte rendu du conseil précédent est adopté à l'unanimité

Délibérations

- Plan de financement pour le chantier des Urfruits : un engagement avait été pris par la commune historique de Saint Maurice de Ventalon en 2013 pour un raccordement en eau à partir de Troubat. Vote à l'unanimité.
- Convention avec le Centre de Gestion pour le risque prévoyance : vote à l'unanimité pour adhésion au groupement de commandes et le lancement d'appel d'offres.
- Modification du périmètre de la Zone d'Aménage-

ment Différé à Masméjean : initialement institué en 2008, le droit de préemption avait expiré. Sa reconduction avec une modification du périmètre permet à la collectivité de disposer à nouveau de la maîtrise du foncier. Vote à l'unanimité.

- Subvention au foyer socio-éducatif du Collège Henri Gamala au Collet de Dèze : comme pour le Collège de Florac, la collectivité participe à une subvention de 30 € par élève inscrit. Vote à l'unanimité.

- Subvention pour Passe Montagne qui propose d'équiper en sonorisation permanente la Salle Polyvalente. La Commune participerait par une subvention à l'acquisition du matériel et prendrait en charge l'installation de l'alimentation et la protection électrique pour la somme de 450 €. Vote à l'unanimité.

- Approbation modification SPR concernant le projet Maison des Territoires : après déroulement de la procédure, un avis final a été sollicité fin juillet auprès de la DRAC.

Sans réponse de leur part, l'ABF nous propose de procéder à l'approbation du SPR. Vote à l'unanimité.

- Protection captage Finiels : afin de finaliser l'échange de foncier, la délibération du 29/08/13 est à reprendre. Adopté à l'unanimité.

Travaux

- La Brousse : les travaux enterrés sont finis. Il manque le câblage et le raccordement.

- Voirie : il faut réactualiser le programme ancien non effectué, il faut faire remonter les besoins. Mauvais état du chemin de Stevenson de Finiels à Rieumal.

- Le Chambon : travaux de reprise de branchements AEP en cours.

- Le Chambon : les travaux sur la RD20 démarreront fin du 1er trimestre 2020.

- L'ancienne route d'Alès (dite vieille route de Champlong) à partir du pont du Martinet a été nettoyée par la Protection Civile.

- L'Hermet : à vérifier une fuite d'eau dans une parcelle appartenant à Thierry Roumejon.

- Finiels : vérification pour mise en service de la borne incendie.

Compte rendus de réunions

- Zone blanche à résorber : aucune zone blanche ne doit subsister en juillet 2021. Pour notre territoire, l'opérateur en charge du projet (Bouygues) propose 3 implantations de relais pour couvrir l'ensemble de la commune et résorber les zones blanches de Finiels-Prat, Montgros, Champlong, Rieumal et Finialettes.

- Réunion fibre avec l'ensemble des protagonistes pour faire remonter les dysfonctionnements. Le compte rendu de cette réunion a été diffusé.

- Traitement de l'eau pour les bassins de Runes, Finiels, Champlong et Grizac : le choix du nouveau système de chloration a été retenu. Une lettre explicative sera transmise aux habitants de Finiels qui avaient initié une pétition.

Questions diverses et informations

- Lettre de soutien à Yves Élie Laurent pour l'organisation du 3 au 4 octobre 2020 de la Fête de L'Abeille Noire.

- Vitesse lors de la traversée du village de Runes : il est proposé de positionner des panneaux « limitations à 50/h » supplémentaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 15.

Pont de Montvert Sud Mont Lozère conseil municipal 16 janvier 2020

Sont présents : Jean-Pierre ALLIER, Michèle BUISSON, Yves COMMANDRE, Albert DOUCHY, Christelle FOLCHER, Frédéric FOLCHER, François FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan MAURIN, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Jean-Paul VELAY, Yves SERVIERES, Thierry MAZOYER.

Absents : Daniel MOLINES, Mathias CORNEVAUX, Gillian MAC HUGO, Laurent ARBOUSSET, François BEGON, Patrick BRUN, Catherine BLACARD, Gilles CHABALIER, Paul COMMANDRE, Yves-Elie LAURENT, Marie LION, Françoise THYSS.

Secrétaire de séance : François FOLCHER.

Le compte-rendu du Conseil Municipal précédent est adopté

Délibérations

a. Participation au transport scolaire : Vote à l'unani-



mité du versement de la participation communale de 408 € par an et par enfant pour l'organisation des transports scolaires par la Région OCCITANIE.

b. Subvention de l'association « Cévennes Terre d'Accueil » : Dans le cadre de l'accueil d'une famille syrienne, la commune a sollicité l'aide proposée par la région à hauteur de 7000 €. L'aide sollicitée vient d'être versée à la commune. La commune avait déjà préfinancé la somme de 6000 € auprès de l'association Afin de couvrir les dépenses engagées, le conseil décide de verser le solde de la subvention soit 1000 € à l'association « Cévennes Terre d'Accueil » : Vote à l'unanimité.

c. Modalités de mise en œuvre de temps partiels : sur proposition de Mr le Maire, le Conseil municipal décide de mettre en place la possibilité de travail à temps partiel pour ses agents, disposition déjà sollicitée par deux agents : vote à l'unanimité.

d. Echange de terrains pour régularisation de voirie à Runes :

Régularisation d'un échange de terrain entre la commune et un particulier, opération suivie par le Cabinet FAGGE : vote à l'unanimité.

e. route des Clauzes : La route des clauzes a été modifiée il y a quelques années avec l'accord des propriétaires concernées. L'ancien chemin devait être déclassé au profit du propriétaire en échange du terrain pris pour le nouveau tracé. Il est proposé de régulariser cette cession de l'ancien chemin, ce qui n'avait pas été fait. Vote à l'unanimité

f. Déplacement de voirie au Cros : Déclassement de

l'ancienne voirie et reclassement de la nouvelle voirie : Vote à l'unanimité afin de formaliser cette affaire.

g. Rieumal Chemin le Stevenson : Vote à l'unanimité pour régulariser les échanges de terrain intervenus lors de la modification du tracé du chemin de Stevenson à Rieumal et pour le déclassement pour rétrocession de la partie de l'ancien tracé.

h. Terrains en indivision : Vote à l'unanimité pour la rétrocession et l'échange de terrain incluant le château d'eau et la station UV de Saint Maurice avec la famille BENAZOUZ-MATHIEU.

i. Bassin de Masméjean : Vote à l'unanimité pour l'acquisition à la famille PANTEL-ARBOUSSET du terrain supportant le château d'eau de Masméjean et régulariser la situation foncière de cet équipement.

P.A.D.D : Programme d'Aménagement et de Développement Durable

PLU : Plan Local d'Urbanisme

Le PADD est le document qui fixe les orientations pour l'élaboration du PLU. Les propositions qui nous ont été présentées constituent une liste de bonnes intentions. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve les principes du PADD à l'unanimité.

Points sur les travaux

- Attribution du marché pour la signalisation touristique et urbaine à l'entreprise LACROIX pour un montant de 36.000,26 euros. Un délai de six semaines est accordé à la société LACROIX pour réaliser ces travaux au prin-

temps 2020.

- PVCG 2020 : (Programme Voirie Crédits labellisés 2020) :

La réalisation des devis est en cours pour 2020 par notre maître d'œuvre « LOZERE INGÉNIÉRIE ».

- Evolution du système de chauffage de la maison du Mont Lozère :

La chaudière de l'actuelle Maison du Mont Lozère est en bout de course. Bien qu'un projet de restructuration totale de ce bâtiment soit envisagée dans les prochaines années, il est nécessaire d'intervenir afin d'éviter de se trouver confrontée à une panne totale de chauffage. Une étude est confiée à LOZERE ENERGIE afin de comparer (techniquement et financièrement aux regard des aides potentielles) le remplacement de l'actuelle chaudière :

- Soit par une chaudière moderne plus économe

- Soit par deux chaudières : une pour la partie gîte (type pompe à chaleur) et une seconde pour la salle polyvalente + locaux divers.

- AEP le Chambon :

Les travaux AEP (remplacement branchement plomb) sont actuellement en cours Place du Chambon.

- Régularisation des captages :

Reprise actuellement des travaux sur Le Mazel, Le Masmin par l'entreprise ROUVIERE

- Travaux Camping (Petit sanitaire) :

Lancement de l'appel d'offre pour la reconstruction du sanitaire situé près du Tarn. Remise des offres le 14 février prochain. Le marché sera attribué début mars et réalisation des travaux pour fin juin.

- Projet Aménagement du

Quai :

Le 16 janvier a eu lieu un premier contact avec le Maître d'œuvre du projet d'aménagement du quai. La première réunion publique d'aout 2019 a permis de recueillir les avis et observations ou questions de la population. Sur ces bases la, un travail va être engagé avec l'équipe technique (Architectes, Conseil Départemental, ONF pour étude phytosanitaire des arbres, commune.....) en vue d'une réunion avec les élus en avril et d'une prochaine réunion de concertation avec la population lors d'une réunion publique projetée courant mai 2020.

- Maison du Mont Lozère : Le cabinet BESSIN-SEBELIN a été retenu pour la conception du projet de nouvelle maison du Mont Lozère.

Questions diverses

- Registres d'Etat Civil :

Le conseil municipal décide de regrouper la tenue de l'Etat civil Les trois registres d'Etat-Civil seront déposés et gérés à la mairie de Pont de Montvert à compter du 1er Janvier 2020.

- Arbres aux Abeilles :

L'association l'Arbre aux Abeilles élabore un projet de découverte de l'abeille noire. Ce projet estimé à 38.000 € comprendrait notamment la création d'un circuit de découverte de plusieurs ruchers (st Maurice, le Viala, les mellières, la vallée de l'abeille noire) ainsi que divers aménagements et actions de découvertes de l'apiculture sur le site de la Vernède. Un dossier de subvention GAL, qui a reçu un accueil favorable, a été déposé. L'obtention d'un tel financement du

GAL suppose un cofinancement de collectivités locales. L'association sollicite donc la commune à hauteur de 1.500 euros pour ce cofinancement. Le département est également sollicité. Le Conseil Municipal accepte cette demande à l'unanimité.

Délibérations

1. Convention de fourrière animale : Le Conseil Municipal décide (1 voix contre, 1 abstention, 15 pour) de signer une convention pour permettre l'accueil des animaux errants à Mende dans une fourrière, pour la somme de 584 euros permettant l'accueil d'un chien et de plusieurs chats.

Pour le problème des chats errants, une association va être créée en vue d'organiser leur stérilisation pour lutter contre leur prolifération. Le Conseil municipal se prononce très favorablement à la création de cette association et s'engage à offrir un soutien financier sous la forme d'une subvention une fois l'association créée.

2. Achat de terrain Zone Artisanale de Fraissinet : Le Conseil mandate monsieur Jean-Pierre Allier pour se porter acquéreur au nom de la commune du terrain situé sur la zone artisanale, parcelle H746 en vue de le proposer à un artisan ultérieurement.

3. Marché réduction de fuite d'eau Caguefer et Masméjean : Ce projet est financé à 80 % (avant octobre 2020) par le Conseil Départemental et l'Agence de l'Eau. L'offre de l'entreprise « AB TRAVAUX » est retenue pour les travaux de Caguefer pour un montant de 298 657,50 euros HT.

4. Actualisation du tableau de voirie communale : Le Maire va demander à « LOZERE INGENIERIE » de dresser un tableau de la voirie communale ainsi que la réalisation d'une cartographie complète. Cette prestation a été devisée par les services du département à la hauteur de 1460 € HT. Le Devis est accepté.

5. Marché « réfection des sanitaires secondaires du camping » : L'appel d'offres est déclaré infructueux car il n'y a eu aucune offre pour le lot 1 maçonnerie, et que L'ensemble des offres les moins disantes reçues pour les 8 autres lots dépasse l'estimation de 69 %. Une nouvelle consultation sera lancée pour l'automne.

Points sur les travaux

1. Sur la RD 20, les travaux ont commencé. Le Conseil Municipal entérine l'idée de prolonger les travaux déjà engagés jusqu'à l'entrée du camping. Le complément budgétaire nécessaire sera voté au moment du vote du budget 2020.

2. Auberge des Cévennes : Report de l'ouverture suite à l'avis de la DDT, mais le projet n'est pas abandonné.

3. Bien sans maître de l'Hermet.

4. La réception de la régularisation des captages est reportée.

5. Élagage du camping.

6. Devis pour enfouissement des réseaux secs de Masméjean.

7. Les travaux concernant la création du réseau d'eau des « urfruits » vont commencer.

8. Garde-corps des Vermets : Prévision d'une extension.

Le Conseil Municipal ne s'oppose pas à la vente parcelles I582 et I592 situées au Pré Platon, pour lequel la commune avait une priorité au rachat, sous réserve que le terrain se vende au profit d'une résidence permanente.

Programme de voirie

Les devis suivants sont choisis pour faire parti du programme voirie 2020.

Tranche ferme :

• n° 1 : Route de la déchet-

terie : 5 250.00 € HT - 6 562.50 € TTC

• n° 2 : Lotissement du Pré Platon : 10 835.00 € HT - 13 543.75 € TTC

• n° 6 : Finialette : 9 105.00 € HT - 11 381.25 € TTC

• n° 7 : Racoules : 6 278.00 € HT - 7 847.50 € TTC

• n° 9 : VC de Grizac : 6 305.00 € HT - 7 881.25 € TTC

• n° 13 : Pont de Finialettes : 6 882.00 € HT - 8 602.50 € TTC

• n° 14 : ZAE de Fraissinet : 5 155.00 € HT - 6 443.75 € TTC

• n° 16 : VC du Masmin : 8 582.50 € HT - 10 728.13 € TTC

• n° 17 : Masméjean : 2 241.25 € HT - 2 801.56 € TTC

• n° 19 : Le Merlet : 2 077.50 € HT - 2 596.88 € TTC

• n° 20 : Village de Runes : 4 144.00 € HT - 5 180.00 € TTC

Tranche conditionnelle 1 :

• n° 15 : Chemin de Grand Champs : 8 207.50 € HT - 10 259.38 € TTC

Tranche conditionnelle 2 :

• n° 12 : VC de Ville-neuve : 13 905.00 € HT - 17 381.25 € TTC

Tranche conditionnelle 3 :

• n° 11 : VC de Montgros : 14 250.00 € HT - 17 812.50 € TTC

Questions diverses

Desserte en eau de Nathaël GUIN et Camille DEBIERE : Il est envisagé de faire un trajet de nouveaux réseaux sur le chemin du Viala ou la RD. Devis en cours.

Pont de Montvert
Sud Mont Lozère
conseil municipal
20 février 2020

Sont présents : Jean-Pierre ALLIER, Catherine BLA-CLARD, Patrick BRUN, Michèle BUISSON, Yves COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Albert DOUCHY, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan MAURIN, Daniel MOLINES, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Jean-Paul VELAY

Excusés : Laurent ARBOUSSET, Gilles CHABALIER, Yves Elie LAURENT, Françoise THYSS

Absents : François BEGON, Paul COMMANDRE, Marie LION, Thierry MAZOYER, Gillian MC HUGO, Yves SERVIERE

Secrétaire de séance : Matthias CORNEVAUX

Le compte-rendu du précédent conseil est approuvé à l'unanimité.

Dimanche 3 mai : passage du rallye de Lozère; le Maire donne son accord.

Ventalon en Cévennes conseil municipal 19 décembre 2019

Présents : Jean-Claude DAUTRY, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Jacques HUGON, Camille LECAT, Marie-Christine LIEBER, Loïc JEANJEAN, Frédéric MOUREAU, Daniel MATHIEU, Emilie MERMET-BOUVIER, Hervé PELLECUER, Alain VENTURA
Représentés : Fabienne SALMERON (procuration à Jacques Hugon)
Excusés : Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS
Absents : Anne-Marie DIDIER, Céline MATHIEU, Frédéric NADLER, Véronique NUNGE, Miriam ROESSEL
Secrétaire de séance : Pierre-Emmanuel DAUTRY

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 5 novembre 2019

Le compte rendu du conseil municipal du 5 novembre 2019 est adopté à l'unanimité.

Délibération autorisant le paiement des factures d'investissement début 2020 (budgets AEP et commune) en attente du vote du budget 2020

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales stipule :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'ap-

plique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. »

Il est donc proposé aux élus de délibérer afin de permettre le mandatement des dépenses d'investissement (AEP et commune) en début d'année 2020 en attente du vote du budget 2020.

Vote des élus à l'unanimité pour.

Proposition pour un essai de garderie de mars à juin

Il est proposé aux élus de mettre en place une garderie à l'école publique pour la période de mars à juin 2020 sur une plage horaire de 16 h 40 à 17 h 40.

Tarif de l'eau et de l'assainissement 2020

Les tarifs actuels sont les

suivants :

Abonnement à l'eau : 93,93 € HT/an.

Consommation d'eau : 17,68 € HT/m³ pour une consommation de 1 à 5 min 3 s puis 0,47 € HT/m³ supplémentaire.

Tarif assainissement regroupé : 0,99 € HT/m³.

P i e r r e - E m m a n u e l DAUTRY propose une augmentation des tarifs pour l'année 2020. L'augmentation est de 2 % pour une consommation type de 120 m³ pour un foyer. Les tarifs applicables à partir du 1er janvier 2020 sont les suivants :

Abonnement à l'eau : 96 € HT/an.

Consommation d'eau : 18 € HT/m³ pour une consommation de 1 à 5 min 3 s puis 0,48 € HT/m³ supplémentaire.

Tarif assainissement regroupé : 0,99 € HT/m³.

Vote des élus à l'unanimité pour.

Compétence eau et assainissement

Alain VENTURA fait le point sur les dernières informations concernant le transfert de compétence eau et assainissement au 1er janvier 2020. La loi « Engagement et proximité » a été adoptée le 19 décembre 2019 et permet la mise en place du mécanisme de minorité de blocage pour reporter le transfert au 1er janvier 2026, avec possibilité d'anticipation.

La commune du Collet-de-Dèze et de Sainte-Croix-Vallée-Française ont également rejoint la minorité de blocage. Alain VENTURA propose d'adopter une nouvelle délibération pour reporter le transfert de la compétence eau et assai-

nissement en y intégrant les nouveautés de la loi « Engagement et proximité ».

Vote des élus à l'unanimité pour.

Point sur la régularisation des captages

Camille LECAT présente les avancées sur le dossier de régularisation des captages. Une demande d'estimation sommaire et globale des indemnités à verser pour l'acquisition des périmètres de protection immédiate et la mise en place des servitudes sur les périmètres de protection rapprochée a été transmise à la Direction Départementale des Finances Publiques du Gard. Cette régularisation des captages est à faire valoir pour le Plan Local d'Urbanisme.

Tarif de la cantine scolaire 2020

Les tarifs de la cantine scolaire sont actuellement les suivants :

3,84 € pour un repas enfant,

7 € pour un repas adulte.

Camille LECAT propose aux élus une augmentation de 1 % pour s'aligner avec l'inflation actuelle :

3,87 € pour un repas enfant,

7,10 € pour un repas adulte.

Vote des élus à l'unanimité pour.

Modification du tableau des emplois

Des modifications sont à effectuer sur le tableau des emplois de la commune, portant notamment sur les contrats à renouveler au 1er janvier 2020 et au recrutement d'une ATSEM au 1er février 2020.

Pour le poste d'ATSEM, les recrutements sont ouverts

jusqu'en janvier 2020 et seront effectués par Jacques HUGON, Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS et Camille LECAT. La proposition de garderie n'a pas reçu beaucoup de réponses positives pour le moment et aurait un coût annuel supplémentaire de 1 000 euros (frais de personnel). Une participation des parents serait à envisager.

Le cantinier David MONIER, en poste depuis 6 mois, a réalisé un essai concluant. Camille LECAT propose un renouvellement de CDD pour 3 ans avec annualisation du temps de travail.

Vote des élus à la majorité pour (11 pour, 1 abstention : Pierre-Emmanuel DAUTRY).

Camille LECAT indique que le poste créé pour le ménage de la crèche (4 h hebdomadaires) et occupé par Malika FUHRMANN n'est pas fonctionnel. Il est envisagé de supprimer le poste et d'intégrer les heures de ménage dans le planning de Véronique VENTURELLI (par le biais d'heures complémentaires).

Vote des élus à l'unanimité pour.

Proposition refus convention garantie emprunt Polygone

Suite à la demande de réitération de garantie pour le rallongement de 10 ans du prêt contracté par Polygone auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations, il est proposé aux élus de refuser cette opération auprès de Polygone. Camille LECAT précise qu'une explication sera apportée à Polygone sur les motifs de ce refus dont la Sous-Préfecture sera également des-

tinataire.

Vote des élus à la majorité pour (11 pour, 1 abstention : Jean-Claude DAUTRY).

Demande de passage à l'Ayrolle

Suite au courrier de Monsieur Laurent BECH sollicitant un droit de servitude entre la parcelle B368 et la parcelle B750 du lotissement de l'Ayrolle, les solutions possibles seront étudiées par le conseil municipal. La solution envisagée est d'incorporer à la voirie communale classée la route desservant le lotissement de l'Ayrolle située sur la parcelle B750 ainsi que la parcelle B368 appartenant à M. Laurent BECH. Cette incorporation sera définitive après relevé de géomètre et division parcellaire.

En attendant, la commune autorise le passage par véhicule sur ladite voie pour desservir la parcelle B368 appartenant à M. Laurent BECH.

Vote des élus à la majorité pour (11 pour, 1 abstention : Marie-Christine LIEBER).

Demande de stationnement camion

Morgan JAQUIER, employé à l'ASA DFCI, souhaiterait pouvoir stationner avec son camion aménagé sur une parcelle communale (C376) située à Lézinière. Il est proposé d'établir une convention de mise à disposition d'un terrain pour un montant de 40 € mensuels pour une durée temporaire de 12 mois.

Vote des élus à l'unanimité pour.

Petit-déjeuner à l'école publique

Il est proposé aux élus la mise en œuvre du dispositif « petits déjeuners » au sein de l'école publique à compter de la rentrée 2019-2020. Une convention est à valider entre la commune et l'Académie de Montpellier, qui prévoit notamment la participation financière du ministère de l'Éducation Nationale pour l'achat des denrées alimentaires sur la base d'un forfait par élève. Le nombre de petits déjeuners reste à définir. En conseil d'école, une réduction des produits sucrés et la fourniture d'une nourriture de meilleure qualité ont été les orientations choisies. Camille LECAT précise aussi que moins de communes adhérentes au dispositif signifie une enveloppe plus importante et un forfait par élève plus intéressant pour les communes signataires de la convention.

Vote des élus à l'unanimité pour.

Participation communale au transport scolaire

La participation communale est de 408 € par élève transporté pour l'année scolaire 2018-2019.

Pour notre commune cela concerne 12 enfants soit un total de 4 896 €. La compétence n'est plus départementale mais est gérée par la Région Occitanie.

Vote des élus à l'unanimité pour.

Point sur les ouvrages d'art à réparer

Concernant les réparations du Pont de Loubreyrou, deux entreprises étaient candidates au marché de travaux : l'entreprise AB Travaux Services et l'entreprise SARL Chapelle.

Avec l'assistance du service juridique du conseil départemental, l'entreprise AB Travaux Services a été jugée la mieux classée. Il est donc proposé d'attribuer le marché à l'entreprise AB Travaux Services.

Vote des élus à l'unanimité pour.

Camille LECAT indique qu'au Pré Neuf, un mur de soutènement est hors d'état et qu'il est nécessaire d'en reconstruire un. Le terrain a également été gratté sur l'aire de dégagement du Salson.

Bassin d'eau à l'Espinas

Camille LECAT fait le point sur le projet de création d'un bassin d'eau à l'Espinas. Il propose une participation financière de la commune par fonds de concours auprès de la communauté de communes Des Cévennes au Mont-Lozère à hauteur de 5 000 €. Le bassin pourrait servir pour un usage de défense contre les incendies pendant la période estivale mais est aussi utile pour les projets de vergers et de cultures intercalaires. La raison de ce fonds de concours vient du non-respect du devis de l'entreprise mandatée, engendrant un dépassement du budget initialement prévu.

Vote des élus à la majorité pour (8 pour, 1 contre : Pierre-Emmanuel DAUTRY, 1 abstention : Loïc JEANJEAN ; Frédéric MOUREAU et Daniel MATHIEU ne prennent pas part au vote en raison de leur appartenance à l'association).

Questions diverses

- Voie verte

L'ouverture des plis aura lieu le 13 janvier 2020. Le budget de la 1ère tranche est

dépassé de 800 000 € (dont 500 000 € supportés par le conseil départemental) sur les 2 500 000 € prévus initialement. La 1ère tranche concerne les travaux de Florac à Saint-Julien-d'Arpaon et du Collet-de-Dèze à Sainte-Cécile-d'Andorge. La 2ème tranche concerne les travaux entre Jalcreste et Saint-Julien-d'Arpaon.

- Lozère Energie Marie-Christine LIEBER indique que la commune avait adhéré à Lozère Energie et que cet établissement devait réaliser des études pour la performance énergétique des bâtiments communaux, notamment l'école. La question se pose également de pouvoir bénéficier du dispositif isolation à 1 € en tant que commune. Des renseignements seront pris à ce sujet.

Tous les points figurant à l'ordre du jour ayant été évoqués, la séance est levée à 20 h 20.

Ventalon en Cévennes conseil municipal 4 février 2020

Présents : Jean-Claude DAUTRY, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS, Jacques HUGON, Camille LECAT, Marie-Christine LIEBER, Loïc JEANJEAN, Céline MATHIEU, Frédéric MOUREAU, Hervé PELLECUEUR, Fabienne SALMERON, Alain VENTURA
Représentés : Daniel MATHIEU

Excusés :

Absents : Anne-Marie DIDIER, Emilie MERMET-BOUVIER, Frédéric NADLER, Véronique NUNGE, Miriam ROESSEL
Secrétaire de séance : Jacques HUGON

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 19 décembre 2019

■ Quelques modifications sont intégrées concernant le paragraphe relatif à la création d'un bassin d'eau à l'Espinassas. Le compte rendu est ensuite approuvé à l'unanimité.

Mise à disposition de la salle communale au foyer rural Regain

Camille LECAT propose aux élus les nouvelles modalités de la mise à disposition de la salle polyvalente de la maison communale Etienne Passebois, au lieu-dit Le Temple à St Frézal, au foyer rural Regain. Le projet de bail présenté a été travaillé en lien avec le

foyer rural, le bail précédent étant arrivé à échéance.

Le projet présenté est adopté à l'unanimité, sachant que Jacques HUGON et Fabienne SALMERON se retirent du vote compte tenu de leurs responsabilités au sein du foyer rural Regain.

Création d'une garderie à l'école publique des Abrits

Il est proposé aux élus la création d'un service de garderie à l'école publique des Abrits. Les modalités de fonctionnement seraient les suivantes : ouverture de la garderie de 08 h 15 à 09 h, puis de 16 h 30 à 17 h 45. Une expérimentation serait mise en place jusqu'à la fin de l'année scolaire. Le coût facturé aux parents des enfants concernés serait de 1 € de l'heure.

Les élus votent pour la mise en place de cette garderie à titre expérimental à l'unanimité.

Création d'un poste d'ATSEM à l'école publique des Abrits

Il est proposé aux élus de procéder à la création d'un poste d'ATSEM suite au départ de Madame Anne-Christine COURCOL prévu le 29 février 2020. Un nouveau poste est nécessaire suite à la modification du temps de travail hebdomadaire (passage de 28 à 29 h hebdomadaires) et au passage d'un poste d'adjoint technique à un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles.

Les élus votent pour à l'unanimité.

Demande de petits aménagements pour la crèche

L'association Trait d'Union a indiqué à Camille LECAT être confrontée à un manque de place dans les locaux de la crèche de St Frézal et elle demande si des aménagements sont possibles : création d'un espace sous un escalier extérieur avec des étagères, installation d'un auvent devant la porte d'entrée de la crèche avec un éclairage extérieur. Les travaux seraient réalisés par les agents techniques de la commune.

Les élus valident à l'unanimité la réalisation de ces petits travaux d'aménagement.

Demande de DETR pour la réalisation de murs en pierre sèche

Il est proposé aux élus de soumettre un dossier de demande de subvention DETR pour la réfection de divers murs en pierre sèche de la commune qui se sont effondrés : réparation d'un mur de soutènement à Vimboches, réfection du parapet du pont de Loubreyrou (sur le Dourdon), réparation d'un mur de soutènement routier au Pré Neuf, et réparation d'un ventre sur mur de soutènement sous le Temple. Ces ouvrages seront réhabilités en pierres sèches, dans le respect du patrimoine local. La commune est en attente de devis pour chiffrer l'opération et préparer un plan de financement.

Les élus votent pour ce projet de demande de financement DETR, sachant que la demande de financement DETR pour la réfection du Moulin du Salson sera classée en priorité n° 1 par la commune.

Programme de voirie 2020 : discussion des priorités

Il est proposé aux élus de se prononcer sur un projet à retenir au titre du programme voirie 2020 pour la préparation d'un plan de financement prévisionnel.

La route de Chaldecoste – Sambuget nécessite des travaux d'entretien. Un mur de soutènement doit être repris à Chaldecoste. Diverses déformations de chaussée sont également à reprendre, notamment à Penens Bas, au Grenier...

Muriel DE GAUDEMONT LANDAIS quitte la séance à 19 h 20.

Amendes de police 2020

Le conseil départemental de la Lozère participe financièrement, dans le cadre des amendes de police, aux opérations de sécurisation de la voirie communale (parapets, barrières, etc). Il est proposé aux élus de se prononcer sur un projet à retenir afin de faire la demande de versement du produit des amendes de police au conseil départemental.

Comme aménagements de sécurité spécifiques, la reprise du parapet du pont de Loubreyrou sur le Dourdon pourra être retenue. La mise en place de signalisation par un marquage au sol sur la voirie communale VC01 de Saint Andéol de Clergumort au lieu-dit L'Adrech pourra aussi être retenue.

La commune est en attente du devis de Lozère Ingénierie pour connaître le chiffre exact des travaux.

Le conseil municipal décide de demander une subvention au conseil départemental au titre des amendes de

police 2020 afin de pouvoir réaliser les travaux d'aménagements de sécurité et de mise en place de signalisation susmentionnés.

Petits travaux adduction eau potable Vimbouches

La commune de Ventalon en Cévennes a un captage d'eau commun avec la commune de St Privat de Vallongue à Vimbouches. Il est nécessaire de remplacer les brise-charge par des réducteurs de pression. La commune de St Privat se chargera des travaux et demandera une participation financière de 1000 € à la commune de Ventalon en Cévennes.

Les élus valident la mise en œuvre de ces travaux.

Questions diverses

- Vimbouches
Marie-Christine LIEBER évoque diverses problématiques concernant le hameau de Vimbouches (parcelles en état d'abandon, bâti non existant au cadastre, etc).

- Fibre optique
Alain VENTURA fait le point sur l'avancée du projet fibre optique.

- Marché de producteurs
Frédéric MOUREAU évoque la nécessité de finaliser la charte et l'arrêté municipal relatifs au marché de producteurs.

- Réunion Gendarmerie
Jacques HUGON relate l'inspection de gendarmerie qui a eu lieu fin janvier 2020.

Tous les points figurant à l'ordre du jour ayant été évoqués, la séance est levée à 20 h 20.





Le Randonneur

Il a pris le sentier et puis a cheminé
Serpentant à travers les petites hêtraies ;
L'air était vif et frais, le ciel un peu chargé.

Il allait d'un bon pas, n'hésitant point pourtant
A marquer un arrêt pour contempler devant
Un paysage brumeux à peine cohérent.

Des nappes onduleuses, à l'horizon déroulent
Dans une opalescence de plus en plus confuse,
Leur camaïeu de bleus, leur camaïeu laiteux.

Son souffle en est coupé ; de si fort à ce jour
Jamais il n'a connu une telle émotion,
Où peut-être une fois, lors d'un chagrin d'amour.

Puis l'image imprimée, enfin désaltéré,
Il repart, cherchant mots, qui par simple hasard
Lui permettront le soir, à l'abri de sa tente,
De graver cet instant, ce moment de détente
Qui l'acheminera vers un ciel étoilé.



■
Alain Pantel

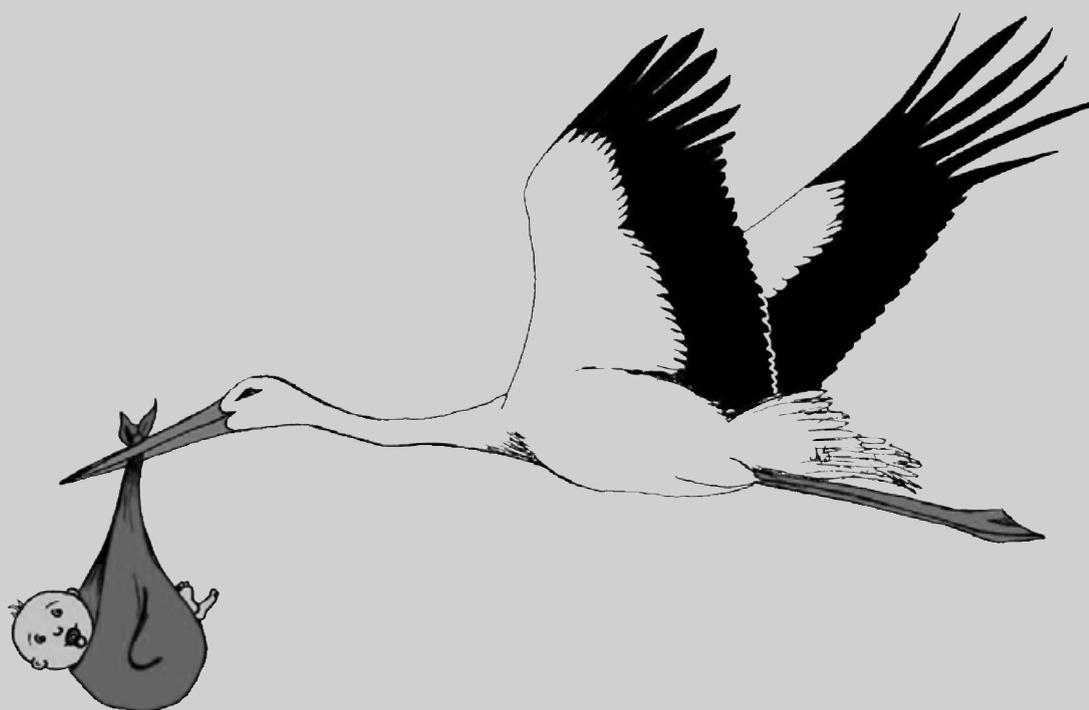
Naissance de Célestine

Célestine, c'est le deuxième enfant d'Hélène et Camille, les heureux mère, père et maire, dont le premier est Amédée, c'est donc son frère. Elle est née le 15 février dernier, tiens, ça va lui faire tout juste un mois le jour du premier tour des municipales, où son père va peut-être cesser d'être maire, sans pour autant qu'elle devienne orpheline, heureusement !

Encore une naissance sur la commune, et une occasion de plus de se réjouir, avec l'arrivée de ce corps céleste, qu'on s'impatiente de voir enfin, mais elle ne perd rien pour attendre, en attendant d'arroser ça.

Longue et heureuse vie, et bienvenue parmi nous, à toi, Célestine !

■
Jacques Hugon



Adiu, brave Festenal, a l'an que ven



Il fallait s'y attendre, le festival Total Festum - mis en place et soutenu par la Région – prévu les 19 et 20 juin sur le Pont-de-Montvert et le 21 juin sur le Mont-Lozère dans le cadre de la fête de la transhumance ovine ne pourra se dérouler, comme d'ailleurs les soixante dix autres festival Total Festum régionaux.

Le temps s'est suspendu, gommant la langue et la culture régionale de ce onzième festival que l'équipe de l'A.D.Oc, soutenue et accompagnée par les montvertipontains, voulait faire vibrer au travers d'une prestation riche en diversité culturelle.

A commencer par les trois groupes musicaux : Esta, groupe Gascon qui au travers de la polyphonie traditionnelle fait partager ce coin d'Occitanie, au public : le duo Calèu, qui vous invite à voyager sur les routes de la soie à travers le monde ; Les Fifrelets déambulant au son des fifres et des tambours.

Des moments forts où la langue Nòstra affirme sa présence lors de deux cafés Occitan ; lors de la conférence animée par Josiane Ubau qui évoque, explique ce rapport millénaire entre les hommes et les arbres ; lors de la promenade botanique sur le Mont-Lozère, autour des plantes de la Saint Jean, avec encore Josiane Ubau à la manœuvre ; lors de l'exposition et l'animation autour de la transhumance



Et puis ce spectacle bilingue tant attendu, mis en scène par les montvertipontains et qui cette année avait été choisi comme coup de cœur du Parc national des Cévennes puisque s'intitulant « Lo Pargue, ja 50 ans ! ». Un véritable coup d'assommoir pour les seize acteurs engagés qui n'ont pu à cause du Covid' 19, se rencontrer pendant les mois nécessaires à l'aboutissement du projet.

La guinha, la pega, lo mal sòrt, la poisse quoi ! Et pour les artistes, techniciens, animateurs le vide, le néant ce qui est encore pire. Mais on garde le moral comme on a gardé le Larzac et l'an prochain sera une autre année et nous serons présents avec pourquoi pas les groupes engagés cet année et pour lesquels l'A.D.Oc versera, en guise de soutien, une partie des subventions accordées par la Région et le Département.

Adiu brave, Adiu brave, Adiu brave Festenal

Tu t'en vas, nosautres biscam, Adiu brave Festenal

Tu t'en vas, nosautres biscam Mas t'esperam pel an que ven.

E t'esperam pel an que ven

Alain Pantel